



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénurie d'enseignants d'allemand

Question écrite n° 3533

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la pénurie de professeurs d'allemand en France. En Haute-Savoie, cette situation perdure depuis plusieurs années. Il n'existe peu ou pas d'action pour valoriser et rendre plus attractif l'enseignement de cette langue. Cela est d'autant plus regrettable que la France, et plus particulièrement ce département, jouxte la Suisse, qui compte l'allemand parmi ses trois langues officielles, mais également l'Allemagne. Cette pénurie de professeurs se ressent dans tout le pays, où de nombreux élèves font état d'un manque d'heures de cours d'allemand, ce qui crée également des inégalités de chances face à ceux qui parviennent à avoir la totalité de l'enseignement. Il serait donc fortement souhaitable que celui-ci soit maintenu afin de permettre un véritable parcours linguistique. L'apprentissage des langues dans de bonnes conditions est une question récurrente qui mériterait le développement de dispositifs *ad hoc*. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet et savoir si des solutions alternatives pour ces élèves pourraient être mises en place, telles qu'un complément avec le CNED ou des cours en visioconférence, pris en charge par l'État.

Texte de la réponse

En octobre 2022, la population enseignante des professeurs d'allemand est de 5 620 ETP. A la rentrée scolaire 2022, 49 professeurs en surnombre sont identifiés pour la discipline. Le volume de postes ouverts qui avait été maintenu à un niveau élevé (370 postes en 2022, 358 postes en 2023). En parallèle, après une baisse importante du nombre d'inscrits en 2022 (- 26 % par rapport à 2021) il est constaté une légère augmentation du nombre de candidats pour la session 2023 (821 candidats, soit + 4 %). Le vivier plus important de candidats devrait permettre une amélioration du rendement de la discipline et une ressource de lauréats de concours supérieure à celle de l'année dernière. En outre, le ministère poursuit son travail de revalorisation des personnels et de transformation des métiers de l'éducation au sein d'un processus global d'amélioration des conditions de travail des personnels et du système éducatif. Conformément aux annonces du Président de la République lors de la réunion des recteurs d'académie à la Sorbonne le 25 août 2022, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse poursuit le chantier de l'amélioration de la rémunération des enseignants afin, notamment, qu'aucun enseignant ne débute sa carrière à moins de 2 000 € net. À cette augmentation des rémunérations inconditionnelle, s'ajoutera celle liée à un pacte avec les enseignants volontaires qui se traduira par une rémunération complémentaire liée à de nouvelles missions telles que le suivi individualisé des élèves, le remplacement des professeurs absents pour une courte durée ou des missions de formation. Ce deuxième volet de revalorisation devrait permettre une augmentation de rémunération de 10 % en moyenne. Une concertation est en cours avec les organisations syndicales représentatives, afin de déterminer les mesures les mieux à même de traduire ces deux objectifs. Quant aux solutions alternatives, la situation sanitaire liée à la circulation de la COVID-19 a entraîné une évolution du fonctionnement des établissements scolaires avec une augmentation de l'usage des outils numériques et le développement de pratiques pédagogiques numériques. Certaines académies expérimentent ainsi depuis septembre 2022 des professeurs en visioconférence pour remplacer les enseignants absents appelés "brigade numérique de remplacement".

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3533

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5720

Réponse publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2897